



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 28 puis 29
Représentés : 4
Absents : 8 puis 7

L'an deux mille vingt, le 15 décembre et à **18 heures 00**, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 9 décembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Etaient présents au siège : Mme Nathalie BISIGNANO (à partir de 19h15), Mme Mylène CHAMBAUD, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Carole FAUVETTE, Mme Fabienne GIMARET, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, M. Alain REIGNIER, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, M. Serge VARVIER, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

Etaient présents en visioconférence : M. Bernard ALBAN, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Renaud DUMAY, M. Paul FERRÉ, Mme Sonia LAMBERT, Mme Marianne MORSLI, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Dominique VIOT

Etaient absents excusés : M. Romain COTTEY, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME (pouvoir à Mme VERCHERAT), Mme Mélanie MONCHAUX, Mme Sabrina MOUCHETTE (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), M. Philippe PROST (pouvoir à M. Denis SAUJOT), Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Michel MOLINES)

Était absente : Mme Nathalie BISIGNANO (jusqu'à 19h15),

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne VERCHERAT

N°2020/12/15/01 – PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE (SEM), DENOMMEE LEA-LES ÉNERGIES DE L'AIN

ACTE l'intégration de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au dispositif de SEM LEA,

VALIDE la prise de participation à la SEM LEA dans le cadre du collège spécial de 9 EPCI qui se partageront à parts égales 10% du capital.

AUTORISE le Président à accomplir toutes les démarches et à signer les documents afférents.

PRECISE que les crédits nécessaires, d'un montant estimatif maximal de 23 000€, seront inscrits au Budget 2021.

N°2020/12/15/02 - CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) COMME STRUCTURE DE PORTAGE DU SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DE L'HABITAT (SPPEH)

VALIDE le principe de la création d'une SPL issue de l'ALEC 01.

DIT que la participation à la SPL et le concours à sa mise en œuvre par la Communauté de Communes Val de Saône Centre feront l'objet d'une prochaine délibération quand les modalités précises lui seront communiquées.

N°2020/12/15/03 – PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL MUTUALISE A L'ECHELLE DE 3 EPCI

VALIDE la démarche de projet alimentaire territorial à l'échelle des Communautés de Communes de la Dombes, Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre, avec comme cible prioritaire les structures de restauration scolaire et périscolaire,

APPROUVE la convention tripartite relative à la mise en œuvre de cette démarche alimentaire territoriale mutualisée entre les Communautés de Communes de la Dombes, Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à réaliser toutes les démarches relatives à cet engagement.

DESIGNE Monsieur Jean-Michel LUX en tant que référent élu et l'agent chargé de mission Plan Climat Air Energie Territorial en tant que référent technique.

N°2020/12/15/04 – CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A L'ENLEVEMENT, AU TRANSPORT ET A LA DESTRUCTION DE VEHICULES NON IDENTIFIABLES DANS LE DEPARTEMENT DE L'AIN – DISPOSITIF EPAV'SERVICE

APPROUVE la convention tripartite entre le Département de l'Ain, le GIE « EPAV'SERVICE » et la communauté de communes pour l'enlèvement, le transport et la destruction de véhicules non identifiables sur le territoire communautaire,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à réaliser toutes les démarches relatives à cet engagement.

N°2020/12/15/05 – APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE

APPROUVE le nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la commune de Montmerle-sur-Saône,

PRECISE que les tarifs fixés par délibération n° 2017/03/14/05 du 14 mars 2017 sont inchangés.

N°2020/12/15/06 – DISPOSITIF D'AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET DELEGATION DE L'AIDE AU DEPARTEMENT DE L'AIN

APPROUVE les modifications des différents axes des aides à l'immobilier d'entreprise.

DIT que le nouveau tableau des critères d'éligibilité pour l'octroi de subvention est le suivant :

| | |
|---------------------------------|---|
| Conditions d'éligibilité | Être une entreprise pour un projet d'implantation localisé sur le périmètre de la Communauté de Communes Val de Saône Centre |
| Intervention | Maîtrise d'ouvrage privée |
| Activités | <p>8 filières :</p> <p>Filières Départementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bois et ameublement • Plasturgie et matériaux composites • Métaux, mécanique et métallurgie • Aéraulique, frigorifique et thermique • Equipements électriques électroniques, automatismes • Industries agroalimentaires (*) • Médical / paramédical • Transition énergétique/technologies innovantes (Eco-activités de production de biens visant à la préservation de l'environnement) <p>* en articulation avec les demandes faites par les mêmes entreprises dans le cadre du Programme de Développement Rural Auvergne Rhône-Alpes</p> |
| Maître d'ouvrage | <ul style="list-style-type: none"> • Sociétés civiles immobilières • Société de crédit-bail • Sièges sociaux des entreprises • Entreprise d'exploitation |
| Dépenses éligibles | <ul style="list-style-type: none"> • Construction de bâtiment • Etudes • Coût de maîtrise d'œuvre • Rénovation de bâtiments existants • Pépinière • Village d'artisans • Dernier commerce • 100 % des travaux plafonnés à 500 000 € HT • Acquisition immobilière plafonnée à 100% du coût total des travaux • Utilisation de bois local : bonus financier au choix de bois locaux afin de soutenir la filière bois de l'Ain |

| | |
|--|---|
| Dépenses non éligibles | <ul style="list-style-type: none"> • Taxes • Bureau de contrôle • Publicité • Equipements mobiliers • Etudes ayant un caractère réglementaire • Coût de main d'œuvre en cas d'auto-construction • Dispositif d'alarme • Frais de déménagement (sauf réimplantation de machines) |
| TPE /PME | <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'aide maximum : 15 % • Montants des dépenses : Plafond de 500 000 € HT de travaux - Plancher de 150 000 € HT - Aide de 22 500 € à 75 000 €* par dossier *jusqu'à 112 500 € d'aide en cas d'utilisation de bois local dans la construction |
| ETI et les grandes entreprises | <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'aide maximum : 10 % • Montants des dépenses : Plafond de 750 000 € HT de travaux - Plancher de 150 000 € HT - Aide de 22 500 € à 75 000 €* dans la limite de 2 dossiers par an *jusqu'à 125 000 € d'aide en cas d'utilisation de bois local dans la construction |
| Filière bois local (origine de production Auvergne-Rhône-Alpes) | <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'aide maximum : 30 % • Montants des dépenses : Plafond de 250 000 € HT de travaux |

DIT que ce dispositif d'aide modifié s'appliquera pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023, avec faculté de reconduction par décision expresse.

APPROUVE, pour l'ensemble du dispositif, la délégation de la compétence « aide à l'investissement immobilier des entreprises » au profit du Département de l'Ain, qui sera confiée par convention triennale du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 avec faculté de reconduction expresse.

PRECISE que le Conseil Départemental de l'Ain devra approuver par délibération concordante la délégation de cette compétence.

AUTORISE M. le Président à signer la convention annexée à la présente délibération et tous documents se rapportant à cette affaire.

N°2020/12/15/07 – CESSION DU LOT N°1 DU PARC D'ACTIVITE VISIONIS 5 SITUÉ SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE

DECIDE de vendre le lot n°1 du Parc d'Activité Visionis 5 situé impasse de l'Industrie à Montmerle-sur-Saône, d'une superficie de 2 155 m² à la SCI LYRT représentée par Monsieur Djaber BELLIL, au prix de 45 € HT le m² viabilisé pour un prix total de 96 975 € HT soit 116 370 € TTC.

AUTORISE M. le Président à signer l'acte de vente correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

N°2020/12/15/08 – AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MESSIMY-SUR-SAONE

EMET un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de de Messimy-sur-Saône.

N°2020/12/15/09 – TARIFICATION DU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS) A COMPTER DU 1ER MARS 2021

APPROUVE les modifications des tarifs du service commun d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS),

DIT que les nouveaux tarifs du service sont les suivants :

| Part fixe annuelle | Tarifs |
|---|---|
| Adhésion annuelle | 100 € / commune / an |
| Assistance annuelle téléphonique, conseils techniques et juridiques : | 0.40 / habitant / an appliqué sur la population municipale au 01/01 de l'année n-1 |
| Part variable | Tarifs |
| Permis de Construire Maison Individuelle ou Permis de construire autres (PC MI ou PC autres) | 76 € / acte |
| Permis de Construire modificatif (PC modificatif) | 38 € / acte |
| Permis de Construire transfert (PC transfert) | 19 € / acte |
| Certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) | 46 € / acte |
| Déclaration Préalable Division (DP Division) | 46 € / acte |
| Permis d'Aménager (PA) ou Permis d'Aménager modificatif (PA modificatif) | 190 € / acte |

| | |
|--|--|
| Permis de Démolir (PD) | 19 € / acte |
| Attestation de non opposition et de non recours | 5 €/acte |
| Retrait avec procédure contradictoire des PC, PC MI, PA, DP simple, DP MI | 25 € / acte |
| Abandon (retrait sans procédure contradictoire) des PC, PC MI, PA, DP simple, DP MI | 8 € / acte |
| Prorogation des PC, PC MI, PA, DP simple, DP MI | 8 € / acte |
| Transfert des PA, DP simple, DP MI | 15 € / acte |
| Déclaration préalable extensions maisons individuelles de 20 à 40 m ² (DP MI) | 25 € / acte |
| Déclaration préalable de moins de 20 m ² de surface (DP simple) | 25 € / acte |
| Certificat d'urbanisme de simple Information (CUa) | 15 € / acte |
| Autorisation de Vente Des Lots Par Anticipation (AVDLPA) | 15 € / acte |
| Mission d'assistance et conseils sur les documents de planification | 50 €/heure avec estimation préalable du nombre d'heures avant intervention |

DIT que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} mars 2021.

AUTORISE M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

N°2020/12/15/10- BUDGET PRINCIPAL : DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR ET EN EXTINCTION DE CREANCES

PRONONCE l'admission en non-valeur de la somme de 536,90 €.

PRONONCE l'extinction des créances susvisées pour un montant de 48,84 €.

AUTORISE le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

PRECISE que les crédits sont prévus au Budget Principal exercice 2020 au chapitre 65 (articles 6541 et 6542).

N°2020/12/15/11- BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°4

- APPROUVE la décision modificative n°4 du Budget Principal 2020 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

| | | |
|-------------------|--|-------------------|
| Dépenses | c/6068 – F.0 – Autres fournitures | + 5 000 € |
| | c/615221 – F.0 – Entretien et réparation bâtiments publics | + 20 000 € |
| | c/615228 – F.4 – Entretien et réparation autres bâtiments | + 12 000 € |
| | c/62875 – F.0 – Remboursement de frais aux collectivités | + 10 000 € |
| | c/022 – F.0 – Dépenses imprévues | + 17 170 € |
| | Sous-total | + 64 170 € |
| Recettes | c/7318 – F.0 – Autres impôts locaux ou assimilés | - 115 558 € |
| | c/7478 – F.0 – Participations autres organismes | + 5 000 € |
| | c/7478 – F.4 – Participations autres organismes | + 20 000 € |
| | c/74833 – F.0- Comp. au titre de la Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE) | + 28 247 € |
| | c/74834 – F.0 – Comp. au titre des exonérations des taxes foncières | + 1 € |
| | c/74835 – F.0 – Comp. au titre des exonérations de taxe d'habitation | + 87 310 € |
| | c/7788 – F.8 – Produits exceptionnels divers | + 39 170 € |
| Sous-total | + 64 170 € | |

Section d'Investissement

| | | |
|----------|--|-------------------|
| Dépenses | c/2183 – op.3R30 – F.0 – Mobilier | + 640 € |
| | c/2181 – op.56 – F.0 – Installations générales, agencements et aménagements divers | + 12 000 € |
| | c/020 – 0 – Dépenses imprévues | + 5049 € |
| | Sous-total | + 17 689 € |
| Recettes | c/1318 – op.3R19 – F.6 - Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables Autres | + 9 801 € |
| | c/1318 – op.28 – F.6 - Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables Autres | + 7 888 € |
| | Sous-total | + 17 689 € |

N°2020/12/15/12 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°2

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget Assainissement Collectif 2020 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

| | | |
|----------|--|---|
| Dépenses | c/61528 – F.921 – Entretien et réparations c/617 – F.921 – Etudes et recherches c/675/042 – F.921 – Valeurs des immobilisations cédées c/022 – F.921 – Dépenses imprévues | + 63 000 € + 5 000 € + 3 000 € + 1 500 € |
| | Sous-total | + 72 500 € |
| Recettes | c/748 – F.921 – Autres subvention d'exploitation c/775 – F.921 – Produits de cession d'immobilisations | + 71 000 € + 1 500 € |
| | Sous-total | + 72 500 € |

Section d'Investissement

| | | |
|----------|------------------------------------|------------------|
| Dépenses | c/022 – F.921 – Dépenses imprévues | + 3 000 € |
| | Sous-total | + 3 000 € |
| Recettes | c/2111/040 – F.921 – Terrains nus | + 3 000 € |
| | Sous-total | + 3 000 € |

N°2020/12/15/13 – BUDGET ATELIER RELAIS DPI - EXERCICE 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°2

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget Atelier Relais DPI 2020 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

| | | |
|----------|--|--------------------|
| Dépenses | c/66111 – 9 – Intérêts réglés à l'échéance c/023 – 9 – Virement à la section d'investissement | - 455 € + 455 € |
| | Sous-total | + 0 € |
| Recettes | Néant | |

Section d'Investissement

| | | |
|----------|--|----------------|
| Dépenses | c/1641 – 9 – Emprunts en euros | + 455 € |
| | Sous-total | + 455 € |
| Recettes | c/021 – 9 – Virement de la section de fonctionnement | + 455 € |
| | Sous-total | + 455 € |

N°2020/12/15/14 – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 A L'ACCORD CADRE D'ETUDES RELATIF A L'ELABORATION DES PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX (PCAET) – PRESTATIONS INTELLECTUELLES

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à l'accord cadre d'études relatif à l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) avec le groupement d'entreprises **INDDIGO SAS (mandataire du groupement), SOLAGRO, HESPUL**, pour en prolonger la durée jusqu'au 22 octobre 2021 afin de permettre la réalisation de la dernière mission prévue au contrat.

N°2020/12/15/15 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE ET LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

APPROUVE la convention de prestation de services entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

N°2020/12/15/16 – AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE ET LA COMMUNE DE THOISSEY

APPROUVE l'avenant à la convention de prestation de services conclue entre la commune de Thoisy et la communauté de communes, annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant et tous documents se rapportant à cette affaire.

N°2020/12/15/17 – GITES DE LA CALONNE : SIGNATURE DE 9 CONVENTIONS DE MANDAT DE GESTION AVEC GITES DE FRANCE

AUTORISE le Président à signer les 9 conventions de mandat de gestion, pour l'année 2021.

PRECISE que la rémunération de Gites de France est fixée à 15% du prix public des réservations effectuées par l'intermédiaire de cet organisme.

N°2020/12/15/18 – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA VELOROUTE V50 - VOIE BLEUE

APPROUVE l'avenant permettant de prolonger la convention de partenariat pour la gouvernance de la véloroute V50 pour une durée d'un an.

AUTORISE le président à signer l'avenant de la convention de partenariat entre Destination 70, le Conseil départemental de Haute-Saône et la CCVSC pour maintenir celle-ci dans le comité d'itinéraire V50 en 2021.

PRECISE que la contribution financière de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est de 1 000 € par an.

N°2020/12/15/19 – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « CONTRAT ENFANCE JEUNESSE » AVEC LA C.A.F. DE L'AIN

APPROUVE la signature de l'avenant 2 à la Convention d'Objectifs et de Financement pour le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 avec la CAF de l'Ain pour intégrer le Relais Assistants Maternels Saône Relais de Saint-Didier-sur-Chalaronne au CEJ pour la période 2020-2021.

AUTORISE le Président à percevoir les subventions.

N°2020/12/15/20 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « AIDE EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT DITE FORFAITAIRE » POUR L'ALSH VISIOMOMES AU TITRE DE L'ANNEE 2020 AVEC LA C.A.F. DE L'AIN

APPROUVE la signature de la Convention d'Objectifs et de Financement « Aide exceptionnelle de fonctionnement dite forfaitaire » pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Visiomômes au titre de l'année 2020 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

AUTORISE le Président à percevoir l'aide exceptionnelle.

N°2020/12/15/21 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – SEP BRESSE DOMBES SAONE - ANNEE 2019

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2019 du SEP Bresse Dombes Saône,

ET PRECISE que le rapport annuel sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

N°2020/12/15/22 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – SIE MONTMERLE ET ENVIRONS- ANNEE 2019

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2019 du Syndicat Intercommunal des Eaux de Montmerle et Environs,

ET PRECISE que le rapport annuel sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

N°2020/12/15/23 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR LE PRESIDENT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président et ayant donné lieu à la décision suivante :

N°2020/52 – Virement de crédit du Budget Assainissement Collectif – Exercice 2020

Vu le Budget Assainissement Collectif – exercice 2020, voté le 10 mars 2020,

Vu la Décision Modificative n° 1 du Budget Assainissement Collectif – exercice 2020, votée le 27 octobre 2020,

Vu les crédits disponibles en section d'investissement au compte 020 « Dépenses imprévues » pour un montant de 59 600,76 €,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits en section d'investissement au compte 2315 « Installations, matériel et outillages techniques » de l'opération 42 – Extension St Pierre Montceaux pour permettre la réalisation de travaux d'extension du réseau validés par la Commission Assainissement du 25 novembre 2020,

Vu l'urgence à signer les devis pour permettre une date prévisionnelle de démarrage du 11 janvier 2021,

Article 1^{er} :

Il est décidé un transfert de crédits en section d'investissement :

- du compte 020 « Dépenses imprévues » : - 40 000 €

- au compte 2315 « Installations, matériel et outillages techniques » – Opération 42 Extension St Pierre Montceaux : + 40 000 €.

N°2020/12/15/24 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR DÉLÉGATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu à la décision suivante :

N°2020/53 – Marché Subséquent n°5 (Remise en état et Entretien d'un fossé situé Z.I. de la Bare à Chaleins) au Lot 1 (secteur Sud) - Accord-Cadre d'entretien des espaces verts de la CCVSCentre

Vu la délibération n°2020/03/10/42 du conseil communautaire du 10 mars 2020, autorisant la signature d'un accord-cadre mixte, avec montant maximum, ainsi que l'ensemble des bons de commandes et marchés subséquents se rapportant à cet accord-cadre, relatif aux prestations d'entretien des espaces verts de la CCVSCentre, avec l'entreprise IDVERDE pour le lot n°1 (secteur Sud) et le lot n°2 (secteur Nord),

Vu l'avis favorable de la commission Economie du 03 décembre 2020,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Un marché subséquent n°5 est signé, pour notification à l'entreprise IDVERDE, concernant l'introduction de nouveaux prix unitaires, pour le lot n°1 (secteur Sud), relatif à la remise en état et l'entretien d'un fossé situé dans la Z.I. de la Bare (au 475 rue de la Bare) à CHALEINS.

| Désignation | Prix Unitaire |
|---|------------------------------|
| Remise en état du fossé : Débroussaillage, coupe et chargement des rejets avec ramassage et évacuation des déchets (si accès libre par le 549 rue de la Bare) | 1 132,00 € HT l'intervention |
| Entretien du fossé : Débroussaillage et ramassage des déchets | 390,00 € HT l'intervention |

La prestation de remise en état sera réalisée une seule fois, puis un entretien régulier sera mis en place. Les prestations feront l'objet de bon(s) de commandes qui seront émis au fur et à mesure des besoins.

Article 2 :

L'accord-cadre prévoit que le montant total de tous les bons de commande et des marchés subséquents (sur la durée maximale de l'accord-cadre) ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum : → Pour le lot n°1 (secteur Sud), de 110 999 € HT

Fait à Monceaux, le 15 décembre 2020

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX



AFFICHE du :

au :